

République Française

**MAIRIE DE GRANS**

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**N° 2026/09**

**Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » pour la mise en œuvre de travaux au sein des équipements sportifs**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.

**Présents :** F. ARNOULD - R.M. BREYSSE - D. BUSELLI - F. CARBONELL - R. CARTA- A.C. CHAFINO-BIERREN - J.B. GILIBERTI - C. HUGUES - J.C. LAURENS - G. LETTIG - T. MAZEL - A. MUNICH - C. PANDOLFI - M. PERONNET - G. RAYNAUD-BREMOND - P. REBOUL - C. RUIZ - I. TESSIER - G. VALVASON-SERODINE - P. VARLOUD - E. VIARDOT - A. ZUILI

**Procurations :** L. D'ALES-BOSCAUD à F. ARNOULD - M. LIAZUN à P. VARLOUD - C. MOYNAL à D. BUSELLI - D. PETIT à G. VALVASON-SERODINE - G. RAILLON à P. REBOUL - M. SCOGNAMIGLIO à J.B. GILIBERTI

**Date de la convocation :** Mardi 13 janvier 2026

**Secrétaire de Séance :** Danielle BUSELLI

Le rapporteur informe l'Assemblée qu'un certain nombre de travaux doivent être réalisés au sein des équipements sportifs et plus particulièrement au complexe sportif Bernard Barugola et le parc Mary-Rose.

Les travaux portent sur la rénovation et l'amélioration de nos infrastructures, ainsi que sur leur mise aux normes ou en sécurité.

Sont ainsi envisagés, la mise aux normes du portail battant pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au parc Mary-Rose et la réparation des vestiaires et de la toiture ainsi que la rénovation de la peinture au complexe sportif Bernard Barugola.

Considérant la volonté d'améliorer les conditions de confort et de sécurité des gransois accueillis au sein des divers équipements sportifs, la Commune de Grans souhaite bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité ».

Le Plan de Financement se présente de la manière suivante :

Coût du Projet estimatif HT	85 880,00 € H.T.
Montant des Travaux Subventionnables HT	85 000,00 € H.T.
Taux de Subvention demandé : 70 %	59 500,00 €
Montant participation Communale : 30 %	26 380,00 € H.T. tva en sus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

- Approuve le Plan de Financement ci-dessus,
- Sollicite du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'octroi de la subvention correspondante.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Telerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les 19, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI



Le secrétaire de séance,  
Danielle BUSELLI

